



Art. 1 - Ce concours de chant, organisé par la web radio CETA Radio de Harnes, se déroule à HARNES salle Kaska, Complexe Bigotte, Avenue des Saules le DIMANCHE 10 OCTOBRE 2021 à partir de 13h30 (ouverture des portes à 12h00). Il est ouvert aux candidat(e)s de plus de 07 ans. Les chanteur(e)s amateurs peuvent y participer librement à la seule condition d'accepter intégralement ce règlement.

Art. 2 - Ce concours n'est pas ouvert aux professionnels, ni aux chanteurs relevant d'une production. Il comprend TROIS (3) catégories : **JEUNES** (de 7ans à moins de 18 ans), **ADULTES** (de 18 ans à moins de 55 ans) et **SENIORS** (plus de 56 ans) – Les ages s'entendent le jour du concours, soit le 10 octobre 2021

Les droits d'inscription sont fixés à 08,00 euros toutes catégories confondues. La date limite d'inscription est fixée au SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021 – Les chèques seront déposés en banque à partir du lundi 27 septembre 2021 . En cas d'annulation ou de report du concours pour quelque raison que ce soit, les candidats seront remboursés de leur droit d'inscription par retour de leur chèque ou par chèque CETARADIO dans les 15 jours suivant la date d'annulation officielle. L'absence du candidat au concours pour quelque raison que ce soit ne donne pas lieu au remboursement de son droit d'inscription.

Art. 3 - Les candidat(e)s utiliseront un support instrumental (uniquement musical), sans support vocal, au format MP3 (Le support sera impérativement joint à l'inscription), sauf s'ils souhaitent être accompagnés d'un seul musicien (non chanteur) ou s'accompagner eux-mêmes au moyen d'un instrument de musique n'utilisant qu'un seul microphone pour être sonorisé (exemple : guitare, synthétiseur). Le support vocal peut nous être transmis par clé USB, disque gravé ou e-mail à l'adresse [concourschant@cetaradio.fr](mailto:concourschant@cetaradio.fr)

Art. 4 - Les chansons doivent être chantées par cœur, sans support pour les paroles (papiers, karaoké ou prompteur), sans distinction de langue.

Art. 5 - Les candidat(e)s devront interpréter leur chanson seul(e)s (pas de duos, trios, groupes, ...).

Art. 6 - **L'inscription au concours ne sera validée qu'après réception de l'ensemble des documents suivants, dûment complétés, datés et signés et du support vocal au format MP3 :**

- Formulaire d'inscription du candidat
- Règlement par chèque établi à l'ordre exclusif de CETARADIO (signé et daté de la date de signature) ou de la preuve de règlement auprès de HELLO ASSO
- Document « Renonciation aux droits audio et visuels » daté et signé
- Présent règlement du concours de chant daté et signé
- Les frais de déplacement et de repas sont à la charge du candidat

Art. 7 - La chanson à interpréter sera validée à l'inscription. Une même chanson ne pouvant être interprétée par deux candidats, quelle que soit la catégorie, l'attribution des titres se fera en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions. Les candidats, seront informés au moins 10 jours avant le concours du titre retenu par CETARADIO et devront, le jour du concours, interpréter la chanson désignée, sous peine de disqualification.

Art. 8 - Le nombre de candidat(e)s maximum est fixé à 30 avec un minimum de 06 pour chaque catégorie. Les inscriptions sont closes lorsque le nombre maximum d'inscriptions est atteint et au plus tard le 25 septembre 2021

Art. 9 - L'ordre de passage des candidat(e)s, lors du concours, sera défini par ordre d'inscription – Chaque candidat sera contacté par e-mail à réception de son inscription ; un numéro de dossier lui sera attribué et communiqué.

Art. 10 - Les candidat(e)s seront jugé(e)s selon les critères suivants : Interprétation - Justesse - Mise en place/rythmique et prestance sur scène



Art. 11 - Le concours dispose d'une sonorisation professionnelle fournie, installée et gérée par les techniciens de CETARADIO.

Art. 12 - Le jury est composé de 06 à 08 membres dont au moins 2 chanteurs, 2 musiciens, 1 élu harnésien selon disponibilité et le Président de CETARADIO par ailleurs Président du jury. Le jury sélectionnera les candidats et déterminera les 03 gagnants par catégorie qui seront récompensés (le classement des suivants n'est pas annoncé). Les décisions du jury ne sont pas contestables.

Art. 13 - En cas de litige, la voix du Président du Jury est prépondérante et sans appel.

Art. 14 - Le premier(e) de chaque catégorie gagnera une coupe et un bon d'achat de 40 € Le deuxième de chaque catégorie gagnera une médaille et un bon d'achat de 30 € Le troisième de chaque catégorie gagnera une médaille et un bon d'achat de 20 €. Chacun des autres participants se verra remettre une médaille CETARADIO.

Art. 15 – Une super-finale sera organisée entre les premier(e)s de chaque catégorie (03 participant(e)s). Le vainqueur de cette super-finale gagnera un enregistrement d'un CD 2 titres dans un studio professionnel (1/2 journée).

Art. 16 - CETARADIO décline toute responsabilité quant aux dégradations ou vols susceptibles de survenir lors de cette manifestation

Art. 17 – Dans la mesure du possible, CETARADIO s'efforcera de maintenir le concours sous quelque forme que ce soit (enregistrement préalable,, vidéo en direct, ...). Le refus du candidat de participer au concours dans ces conditions spécifiques sera considéré comme une annulation de sa part et ne donnera pas lieu à remboursement.

Art. 18 - CETARADIO se réserve l'ultime possibilité de l'annuler par manque de candidats ou pour tout autre motif. En cette période difficile notamment par rapport au Covid 19, CETARADIO prendra toutes les mesures de protection nécessaires et invite l'ensemble des participant(e)s à respecter les consignes qui seront données dans ce sens avant et pendant le concours (notamment distanciation physique, port du masque, hygiène, ...).

Art. 19 - Toute modification de ce règlement serait portée à la connaissance des candidats par avenant.

Art. 20 – Ce règlement sera signé par le ou la candidat(e) ET leur représentant(e) légal(e) le cas échéant et joint à l'inscription.

Pris connaissance le .....

**Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »**

Candidat(e) :  
NOM et PRENOM

le cas échéant, représentant(e) légal(e)  
NOM et PRENOM